

Nouvelles orientations en aménagement

Ricardo Vergès-Escuin

L'auteur est architecte D.L.P.G. ainsi que diplômé de l'Institut d'études juridiques et économiques appliquées à la construction et à l'habitation (I.C.H., Paris). M. Vergès est professeur à la Faculté d'Aménagement de l'Université de Montréal.

Les travaux présentés après cet exposé sont ceux évoqués dans un article paru pages 26-27 dans le numéro 286 de cette même revue (1). Nous avons montré à cette occasion quelles étaient les grandes lignes de l'orientation qui a favorisé le développement des dits travaux (2). Notre but n'est pas de revenir sur ces travaux mais de développer davantage les bases théoriques qui ont abouti, après plusieurs années de recherches, à la formulation des postulats de la nouvelle orientation connue dans les pays anglosaxons sous le nom de "design de l'environnement".

Cette orientation ne se définit pas par opposition à une autre raison mais plutôt comme un élargissement conceptuel permettant à tous les courants d'activité et de recherche en aménagement de s'identifier les uns par rapport aux autres (3). Par ailleurs, les inquiétudes qui s'expriment actuellement au sujet des buts et du contenu de l'aménagement nous semblent offrir une occasion propice au présent développement.

L'origine des changements actuels

Mais tout d'abord, quelle est la source du bouleversement actuel des disciplines de l'aménagement? Pour répondre à cette question, il faut remonter à l'époque pré-industrielle et constater qu'avant 1850 la majorité de la population habitait la campagne et que seule une minorité (d'environ 15%) habitait les "bourgs". Ceux-ci d'ailleurs dépassaient rarement 10.000 habitants. Dans cet univers là, c'est la population elle-même qui créait son propre environnement par l'entremise des "gens de métier" (maçons, charpentiers, couvreurs, etc...) et à l'aide de règles simples mais extrêmement efficaces, sorte de "standards séculaires" patiemment mis au point et éprouvés génération après génération en fonction des besoins spécifiques, des techniques disponibles et des données culturelles. En même temps, les bâtiments importants présentant des contraintes exceptionnelles, églises, palais, hôtels, châteaux, places publiques... étaient confiés à une élite d'experts connus sous le nom d'architectes, entrepreneurs ou ingénieurs prélevés parmi les savants et les artistes.

La révolution industrielle a provoqué par la suite deux phénomènes: le premier est l'explosion démographique dont l'effet sera de décupler la population de la planète en l'espace de 250 ans. Cette population est déjà passée de 1½ milliard d'individus en 1850 à 3 milliards aujourd'hui, elle se stabilisera autour de 15 milliards dans environ 150 ans... si rien n'arrête sa course! Le deuxième phénomène, la migration vers la ville, a renversé les pourcentages de population habitant la ville et la campagne lesquels atteindront bientôt 90% et 10%. Les deux phénomènes ont provoqué ensemble un genre nouveau de concentration humaine d'une échelle absolument inconnue jusque là et où de toute évidence, les anciens "standards" se sont avérés absolument inapplicables puisqu'ils étaient conçus pour un tout autre type d'environnement et pour un tout autre rythme d'implantation. Nous verrons plus tard les répercussions du fait que ces standards se sont trouvés périmés.

L'accroissement des besoins

Loger une population de plus en plus nombreuse et de plus en plus urbaine. Lui fournir aussi les écoles, les hôpitaux, les routes, les centrales d'énergie... bref, aménager ou réaménager l'espace presque au complet. Voilà le défi que la révolution industrielle nous a légué. Or, aussi paradoxal que cela puisse paraître, nous venons à peine de prendre conscience de l'ampleur de ce défi et, du même coup, des faibles moyens dont nous disposons pour le relever. En effet, si nous voulions satisfaire les besoins les plus élémentaires des six milliards d'êtres qui peupleront la planète en l'an 2000 (sans même nous occuper des neuf milliards qui viendront ensuite), il faudrait pratiquement dans tous les pays quadrupler d'ici-là le nombre de logements existants, de même que le nombre de bâtiments communautaires et commerciaux, le nombre de routes et d'ouvrages de génie, etc. Or même dans les pays les plus développés cet objectif risque de ne pas être atteint à cause du retard qui encore actuellement continue de s'accumuler année après année, et cela, même si le montant des investissements qui sont consacrés à l'aménagement

représente le fabuleux pourcentage de 15% de la production intérieure brute, soit les $\frac{2}{3}$ de tous les investissements. Pour ce qui est des pays sous-développés, l'atteinte de ces objectifs exigerait d'affecter au seul aménagement la moitié de leur produit intérieur brut! c'est-à-dire cinq ou six fois l'investissement qu'ils y consacrent actuellement, ce qui est évidemment impossible (4).

Il est clair que le problème de l'aménagement constitue pour l'espèce un défi aussi grave que celui de la paix ou de la faim et que seul un déblocage massif de ressources humaines dûment qualifiées, permettrait d'y faire face efficacement.

Les structures professionnelles

Si les connaissances éventuellement utiles à l'aménagement, se trouvent éparpillées aux quatre vents de la science, les connaissances opérationnellement utilisables aujourd'hui dans notre domaine, se trouvent être le patrimoine d'un petit groupe de professions dont l'existence remonte loin dans le passé. Il est dès lors utile de mesurer l'évolution de l'influence de ces professions, au moins depuis l'aube de la révolution industrielle où elles groupaient les experts que nous avons mentionnés au début. Nous rappellerons que devant l'impossibilité où se trouvait une population nouvellement urbanisée d'importer ses anciens standards de construction, elle a eu tendance à faire de plus en plus appel aux experts en question lesquels se sont prémunis aussitôt d'un droit légal exclusif d'intervention dans l'environnement.

On aurait pu s'attendre, face à ces besoins nouveaux, à ce que les corporations groupant ces spécialistes fassent évoluer d'une part leur potentiel interne de travail et d'autre part l'étendue et l'organisation du partage des tâches. Or si nous prenons notre propre exemple, celui de la profession d'architecte, nous pouvons constater que la plupart des architectes ont le même statut, le même rôle auprès du client, les mêmes responsabilités, sont payés au même taux et travaillent strictement avec les mêmes méthodes que leurs homologues du XVII^{ème} siècle. Par ailleurs, au lieu de développer un leadership dans la structuration "industrielle" du domaine de l'aménagement, l'architecte a tenu à s'isoler de manière à se "distinguer" des autres professionnels... lesquels se sont empressés de bien le lui rendre. Ainsi il y a eu séparation de l'entrepreneur (code Guadet 1868), de l'ingénieur (Congrès U.I.A. Lisbonne 1953), de l'urbaniste (code d'éthique A.A.P.Q.), du "quantity surveyor" (R.I.B.A.) et de bien d'autres.

Le résultat de cette évolution aura été une perte considérable d'influence auprès du public. Ainsi par exemple au Canada, la profession d'architecte devait participer en 1964 à environ $\frac{1}{3}$ de la construction uniquement immobilière et nous savons que, tout comme pour les U.S.A. (5), le pourcentage de cette participation diminue constamment même si elle augmente encore en valeur absolue. Par ailleurs, l'existence en France de statistiques précises nous fournit un autre exemple frappant dans le tableau suivant (6):

Nous doutons que la société actuelle ait une quelconque raison de s'inquiéter du sort subi par telle ou telle profession. Par contre, elle devrait se préoccuper de la contrepartie de cet état de choses, laquelle pourrait s'énoncer comme suit: à tous les niveaux d'intervention, des décisions de plus en plus nombreuses sont prises en matière d'aménagement sans la participation de personnes ayant reçu une formation spécifique en cette matière. Dès lors ces décisions risquent d'être et sont de fait prises le plus souvent sans égard à la connaissance scientifique des problèmes posés quand ce n'est par des personnes ou des groupes agissant en fonction de leurs seuls intérêts.

Les postulats des nouvelles orientations

La prise de conscience de l'ampleur des besoins et de l'exigüité des ressources humaines, susceptibles d'y être affectées, a provoqué un changement de mentalité qui peut être interprété comme un sursaut face au danger. Après Doxiadis (7) beaucoup de spécialistes de l'aménagement pensent que l'ampleur du problème est beaucoup plus importante que les outils inadaptes que l'on possède aujourd'hui pour le résoudre. Par conséquent, il faut donner le pas à l'étude globale du problème sans pré-supposer du découpage sectoriel ultérieurement requis par le partage professionnel des tâches (3).

C'est ainsi que de nombreuses institutions de design de l'environnement (Berkeley, Cornell, New-Mexico, Reenseleer...) offrent des programmes permettant d'explorer la connaissance des mécanismes réels d'instauration de l'aménagement à l'aide de technologies empruntées à d'autres branches du savoir (développements urbains à l'aide de jeux de simulation, corrélation de facteurs de l'environnement à l'aide de modèles probabilistes, études de participation et de comportement, etc, etc...). De toute évidence, ces programmes n'ont pas été faits pour répondre aux cadres professionnels existants, même si l'enrichissement intellectuel qu'en ont tiré ceux qui les ont suivis, leur a permis de s'intégrer plus vite qu'à leur tour, dans un marché de travail pourtant récessif (8).

On doit toutefois constater ces derniers temps un ralentissement des initiatives dans le sens des nouvelles orientations décrites. Par delà la considération que la conjoncture actuelle ne se prête en fait à aucun genre d'initiative, on remarquera un certain découragement consécutif à la découverte du faible niveau de la connaissance en matière d'aménagement ou, en d'autres termes, du retard accusé par les sciences de l'environnement par rapport à d'autres disciplines.

Mais le problème n'en demeure que plus actuel. En définitive, la résolution adéquate du problème de l'aménagement dépendra du résultat d'une course entre l'accroissement des besoins et l'accroissement du savoir dans ce domaine. Nous vous proposons à présent de faire rapidement le point au sujet des ressources du savoir en aménagement.

(*) en milliards de francs.

	Montant construction immobilière (*)	Montant avec participation architectes (*)	Pourcentage participation architectes
1963	33	11	33%
1968	86	23.5	27.2%

Les ressources conceptuelles

On pourrait s'amuser à demander à l'homme de la rue ce qu'il entend par aménagement. Il répondrait certainement d'une manière beaucoup plus floue que si la question était: qu'est-ce que l'éducation ou qu'est-ce que la médecine? Les termes "environnement", "aménagement", "pollution", "milieu", "construction", "écologie", "système" etc., etc... s'entremêlent dans tous les esprits et font l'objet d'interprétations très différentes même chez les spécialistes. On découvre à travers ces hésitations la trace d'une science qui se cherche mais à qui on demande avant d'y être prête d'affirmer son identité. Nous sommes en plein cercle vicieux du sous-développement puisque cette identité ne peut être élaborée qu'à l'aide d'un développement scientifique qui ne peut être entamé sans la mise en place de structures en vue desquelles l'identité en question est réclamée... Les travaux qui ont déjà été réalisés et les difficultés croissantes que la recherche éprouve sur ce point laissent voir que ce cercle vicieux n'est point une idée de salon.

Un modèle largement accepté du domaine de l'aménagement faciliterait une foule de choses d'importance extrême: évaluation sectorielle des besoins et des ressources, élaboration subséquente de politiques industrielles, de recherche, d'information, d'éducation, de pratique professionnelle, etc., élaboration des structures décisionnelles et administratives, etc, etc (voir à ce sujet (1) et (9)). La nécessité d'un modèle de l'aménagement relié cette fois-ci aux modèles des autres domaines se fait sentir aussi dans le préoccupant problème des implications sur le milieu. Ce problème peut se résumer comme suit: toute intervention sur un système physique engendre des implications sur les systèmes connexes qu'ils soient économique légal, social, biologique ou autre. En retour, toute intervention dans ces derniers systèmes, entraîne des conséquences sur le système physique. Or, à la différence de ce qui se passe dans une entreprise ayant un système intégré, l'aménagement n'est pas en mesure de décrire avec précision les implications de ses interventions pas plus que celles provenant des autres domaines. Cette difficulté empêche conséquemment de procéder à une structuration professionnelle globale comportant un juste partage des responsabilités.

Les ressources matérielles

Cet aspect, de nature nettement économique, est un des plus lancinants problèmes de l'aménagement. Nous avons esquissé ci-avant l'ampleur de cet aspect dont on ne peut prévoir pour l'instant d'issue probable. Il y a en fait quatre situations type fournies par le croisement de deux genres de critères. On trouve d'une part le niveau type de richesse: développement ou sous-développement et d'autre part le système économique type: socialiste ou libéral. La disponibilité de ressources pour l'aménagement augmente bien sûr avec le degré de développement, mais les chances pour que ces ressources soient affectées équitablement aux besoins de toutes les catégories socio-professionnelles sont beaucoup plus fortes dans les systèmes socialistes que dans les systèmes libéraux. En raison de cela, ces derniers sont obligés de pratiquer un certain degré d'interventionisme lequel, pour être efficace, oblige les pouvoirs publics à agir avec des règles autres que celles qui régissent le libre jeu des agents économiques et partant à entrer en contradiction avec leur propre système.

Maintenant, si au lieu de chercher l'équité dans la distribution de ressources, on cherchait la création d'un patrimoine immobilier durable, on s'apercevrait que les systèmes capitalistes l'emportent sur les systèmes socialistes. En effet, pour prendre l'exemple de l'U.R.S.S., celle-ci a bien réussi à loger plus de gens que les autres pays grâce au taux fabuleux de construction de 15 logements par an par 1 000 habitants (9 pour le Canada, 7,8 pour les U.S.A.) (10), mais ces logements, en béton massif, ont une superficie moyenne de 500 pi. ca et atteignent de telles densités que dans vingt-cinq ans la population risque fort de ne plus vouloir y habiter. Or, relever les standards de surface et d'occupation du sol afin d'améliorer la qualité et le rendement à long terme des dits logements, signifierait la réduction du taux de construction... et on serait en quelque sorte ramené au cas précédent.

On voit que l'aspect économique du problème est crucial, et que, en l'absence de richesse suffisante, il faudra s'ingénier à trouver des solutions plus subtiles. Cela signifie un effort scientifique considérable qu'il conviendrait de déployer de manière prioritaire.

Les ressources humaines

En empruntant un schéma fondamental des sciences du management, on peut considérer l'aménagement comme un vaste secteur d'activité où les interventions se situent à des niveaux stratégiques, administratifs et opérationnels. Or, on peut constater qu'aucune formation spécifique en aménagement ne prépare à des carrières débouchant au niveau stratégique, et à peine au niveau administratif. Ceci peut être d'ailleurs vérifié tant s'il s'agit de l'organisation du domaine dans le pays que s'il s'agit tout simplement d'une unité de production de biens ou de services reliée à l'aménagement. Même au niveau opérationnel, il serait dangereux de croire que l'échec d'un grand nombre d'efforts de planification et de réalisation, provient uniquement de l'insuffisance de moyens économiques. Dix années de travail dans l'industrie de la construction et presque autant dans la pratique privée et dans l'enseignement universitaire de l'aménagement nous ont persuadés que ce domaine est loin d'avoir intégré l'incroyable gamme de découvertes méthodologiques et technologiques contemporaines.

Enfin il y a le niveau de l'opinion et de l'intervention du public. L'abandon progressif et irréversible des procédures "paternalistes" de décision requiert au départ un seuil de prise de conscience de la part des citoyens. Vient ensuite l'instauration tout aussi progressive de procédures participatives, susceptibles de favoriser l'élaboration par la société elle-même des solutions de base pour son propre environnement. Or la recherche et l'expérimentation sur la nécessaire articulation entre les pouvoirs publics, les experts et le niveau de prise de décision "à la base" sont beaucoup moins avancées en aménagement que dans d'autres domaines. Il n'est pas possible en quelques centaines de mots d'approfondir davantage les multiples aspects qui définissent un niveau de connaissance surtout dans un domaine aussi complexe que celui de l'aménagement. On a toutefois pu remarquer que ce domaine accuse un retard certain sur pratiquement tous les points: la course entre l'accroissement des besoins et l'accroissement du savoir part avec un lourd handicap pour ce dernier.

